Pêche, Suède et Finlande: restructuration pour la période du 1.1.95 au 31.12.96

1995/0102(CNS) - 22/12/1995

Le Conseil a adopté la décision relative aux objectifs et modalités visant à restructurer, sur la période allant du 1er janvier 1995 au 31 décembre 1996, le secteur de la pêche en Suède et en Finlande en vue d'atteindre de manière durable un équilibre entre les ressources et leur exploitation. La décision prévoit une diminution des efforts de pêche des flottes de la Finlande et de la Suède pour le 31 décembre 1996 au plus tard d'au moins : - 8% sur les chalutiers pratiquant le chalutage de fond sur les stocks démersaux, - 6% sur les dragueurs et chalutiers à perches visant les stocks benthiques, - 0%, à savoir le non accroissement sur les autres segments de flotte, par rapport à la situation de la flotte estimée au 1er janvier 1995. Au moins 55% des réductions d'effort ci-dessus devront être des réductions de pure capacité.